

Suivi du *Plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels sur le territoire de la Communauté*

TPECS 15 sept. 2020
Point 4.2

Introduction au Plan d'action intégré pour les espèces en péril sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal

Présentation à la Commission de l'environnement

19 juin 2020



Communauté métropolitaine
de Montréal

Plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels



Communauté métropolitaine
de Montréal

HISTORIQUE (suite)

Mai 2015

Table des maires et des mairesses pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels du Grand Montréal.

Objectif : Permettre aux élus d'échanger sur les meilleures pratiques et les outils à leur disposition.

Forum des maires et des mairesses pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels du Grand Montréal

Mandat à la commission de l'environnement (Résolution CE15-107)

Soumettre au Comité exécutif une proposition de Plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels sur le territoire de la Communauté.

Plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels



Communauté métropolitaine
de Montréal

HISTORIQUE (suite)

Octobre 2016 à
mars 2017

Travaux de la Commission de l'environnement

- 6 octobre 2016 Mise en contexte, portrait et démarche proposée
- 28 octobre 2016 Aires protégées
- 2 février 2017 Projet de loi sur la conservation des milieux humides et hydriques (MELCC)
Méthodologie de sélection des milieux humides d'intérêt métropolitain
- 31 mars 2017 Identifications des milieux humides d'intérêt métropolitain
Impacts sur le développement

Consultations techniques Aires protégées et *Répertoire des milieux naturels protégés* (Ville de Montréal)
Méthodologie de sélection des milieux humides d'intérêt métropolitain (MELCC et municipalités)

Avril 2017

Suspension des travaux de la commission de l'environnement à la suite du dépôt du *Projet de loi sur la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec

Juin 2017

Adoption de la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques*

Plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels



Communauté métropolitaine
de Montréal

HISTORIQUE (suite)

- | | |
|-----------------------------|--|
| Été 2017 | Identification des milieux humides d'intérêt métropolitain
Consultations techniques (villes de Montréal, Laval et Longueuil)
Transmission des résultats aux MRC |
| Octobre à novembre 2017 | Rencontres techniques (ECCC et le MFFP) – Autres milieux naturels d'intérêt |
| Octobre 2017 à février 2018 | Raffinement de l'identification des milieux humides d'intérêt métropolitain
Identification de milieux naturels d'intérêt métropolitain |
| Février 2018 | Rencontre technique - Plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels
(MFFP, MELCC et ECCC) |
| Mars à mai 2018 | Évaluation des impacts des milieux d'intérêt métropolitain sur les potentiels de développement |
| Juin à décembre 2018 | Identification des milieux naturels d'intérêt métropolitain – Cartographie et méthodologie |

Plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels



Communauté métropolitaine
de Montréal

HISTORIQUE (suite)

Décembre à
avril 2019

Consultations techniques

Carte des milieux naturels d'intérêt métropolitain
(MELCC, ECCC, MFFP, ministre du MAMH et sous-ministre du MELCC,
Direction des affaires juridiques)

Août 2019

Version simplifiée - Carte des milieux naturels d'intérêt métropolitain

Octobre 2019

Présentation au comité exécutif - Carte des milieux naturels d'intérêt métropolitain – Version simplifiée

**Présentation aux aménagistes des MRC - Carte des milieux naturels d'intérêt métropolitain et
méthodologie**

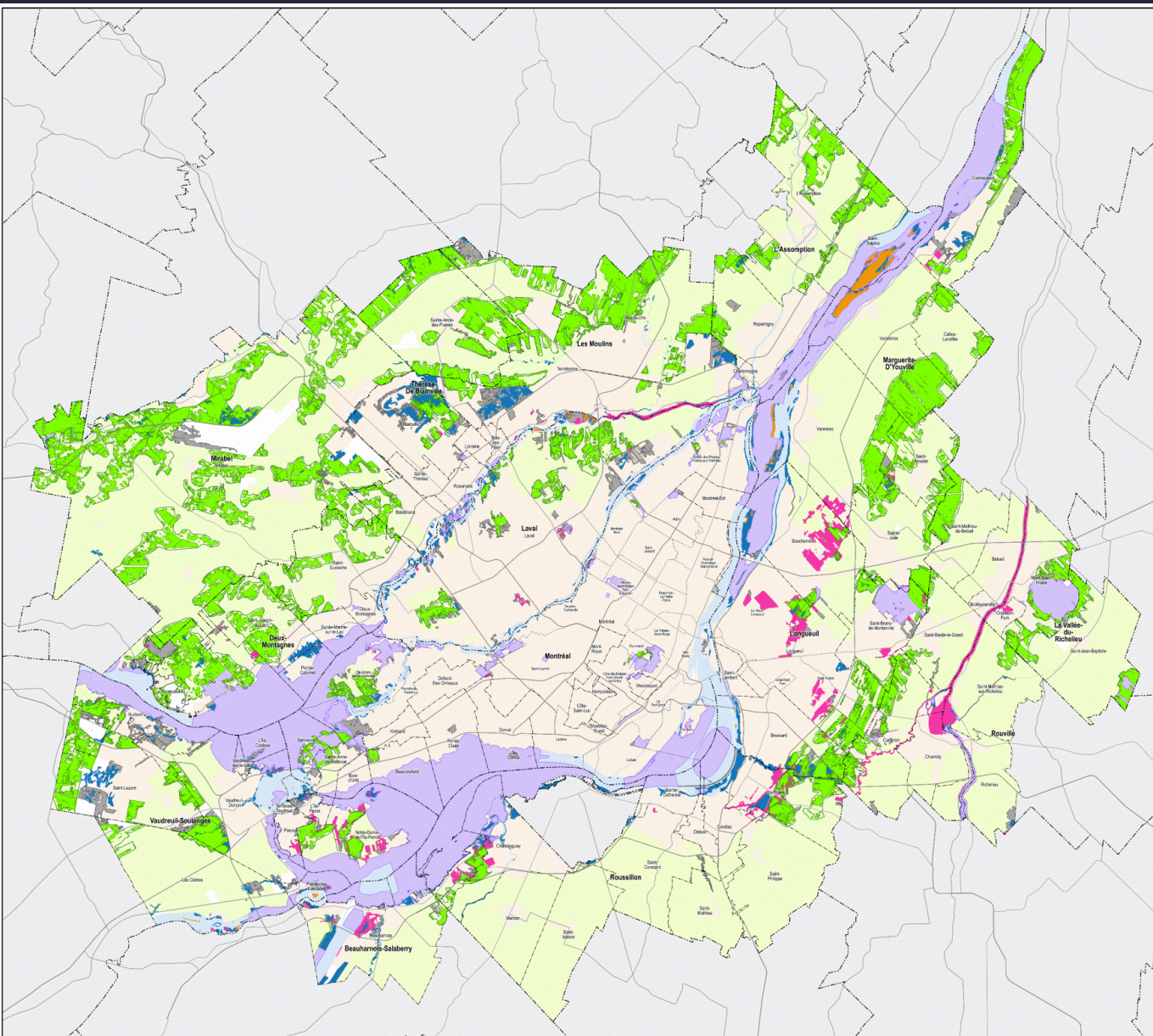
Depuis
novembre 2019

Réception des commentaires des MRC et mise à jour de la carte des milieux naturels d'intérêt métropolitain

Plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels sur le territoire de la Communauté



Communauté métropolitaine de Montréal



Milieux naturels d'intérêt métropolitain

Note : Cette carte est de nature administrative pour des fins d'information. Elle ne constitue pas un document officiel

Milieux reconnus dans le PMAD

- Aire protégée (AP)
- Couvert forestier dans les bois et corridors forestiers métropolitains (Couvert BCFM, hors AP)

Milieux naturels d'intérêt métropolitain proposés

- Milieu humide d'intérêt métropolitain (MHIM, hors AP ou couvert BCFM)
- Autre milieu naturel d'intérêt métropolitain (hors AP, couvert BCFM ou MHIM)

Autres milieux d'intérêt

- Terrains d'intérêt pour conservation de l'Atlas des Basses-terres de Saint-Laurent (hors milieux précédents)

Îles

- Îles à protéger

Limites

- Bois ou corridor forestier (BCFM)
- Perimètre métropolitain
- Zone agricole

Aires protégées (AP)
Évaluation d'un total de protection et reconnues dans le PMAD (critère 3.1.1)
> 10% du territoire métropolitain en 2016

Couvert forestier dans les Bois et corridors forestiers métropolitains (couvert BCFM)
Identification et délimitation des bois et corridors forestiers dans le PMAD (critère 3.1.1).
Mesures réglementaires de protection du couvert forestier à l'intérieur des BCFM (critère 3.1.3).
Une partie de couvert forestier des BCFM ou îles à protéger est classée en aires protégées.
> 9,4 % du territoire; couvert forestier 2017 dans BCFM (hors AP)

Milieux humides d'intérêt métropolitain (MHIM)
Nouvelle sélection de milieux humides d'intérêt métropolitain à partir des milieux humides identifiés dans le PMAD (critère 3.1.2).
Mesures réglementaires de protection du couvert forestier à l'intérieur des BCFM (critère 3.1.3).
Une partie des milieux humides d'intérêt métropolitain se situe à l'intérieur du couvert forestier des BCFM et à l'intérieur des aires protégées.
> 1,3 % du territoire (hors AP et couvert forestier BCFM)

Autres milieux naturels d'intérêt métropolitain (MHNM)
Identification d'éléments d'intérêt par les gouvernements provincial et fédéral, mais non mentionnés dans le PMAD.
Indiquer les habitats essentiels au sens de la Loi sur les espèces en péril du Canada, les occurrences des espèces en péril dont l'habitat est désigné dans un programme de rétablissement, les occurrences prioritaires d'espèces botaniques, les écosystèmes forestiers bioclimatiques et les avars.
Une partie des milieux naturels d'intérêt métropolitain se situe à l'intérieur des milieux humides d'intérêt métropolitain, du couvert forestier des BCFM et à l'intérieur des aires protégées.
> 1,1 % du territoire (hors AP, couvert forestier BCFM et MHIM)

Autres milieux d'intérêt (tirés de l'Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les Basses-terres de Saint-Laurent, 2018; ECCO, MELCC, MPPF, Plan d'Action Saint-Laurent)
Identification de territoires d'intérêt pour le maintien de la biodiversité au niveau des grands types d'écosystèmes (fragments forestiers de 10 ha et plus, milieux humides, riches de plus de 5 ha).
Ces territoires d'intérêt comprennent les parcelles d'habitat désignées ou des éléments botaniques ou floristiques d'importance (ex. occurrence d'espèce à statut précaire) ou un élément inépuisable (ex. îlot), de même que les milieux prioritaires pour atteindre un objectif de 20 % de représentativité de tous les milieux forestiers, humides et couverts (riches).
> 1,7 % du territoire (hors milieux précédents)

Îles à protéger
Identification des îles non desservies par un pont ou un service régulier de traversier, en vue d'une protection métropolitaine.

0 10 20
Kilomètres

SIGMA

AOÛT 2019

10 % - Aires protégées

9,4 % - Bois et corridors forestiers métropolitains

+

1,3 % - Milieux humides d'intérêt métropolitain

1,1 % - Espèces en situation précaire et leurs habitats

21,8 % de potentiel de conservation

Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les Basses-terres du Saint-Laurent

Îles non reliées par un pont ou un traversier

Objectifs

- Inscrire, dans un système centralisé et partagé, l'ensemble des sites, de superficie et de composition variables, qui ont pour vocation la conservation des milieux naturels sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Diffuser les efforts de conservation consentis par les municipalités du Grand Montréal pour préserver les milieux naturels du territoire;
- Compiler et rendre compte de la superficie totale des milieux naturels visés par une initiative municipale de conservation.

Initiatives de conservation visées

Propriété municipale visée par une **affectation** et un **zonage** de type « **conservation** » dont les **fonctions** et les **usages** sont **compatibles avec la protection, le maintien et/ou le rehaussement de la biodiversité à long terme**.

Ces initiatives **ne correspondent pas à la définition d'une aire protégée** selon les critères de l'UICN.

Prochaine étape

Lancement du Répertoire

HISTORIQUE

- Décembre 2015** Reconnaissance d'une **menace imminente sur le rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest** dans le bois de la Commune, à La Prairie (projet de développement Symbiocité).
- Recommandation** au gouverneur en conseil - **Décret de protection d'urgence** en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.
- Avril 2016** Rencontre du **groupe de travail (municipalités, MELCC, MFFP et CMM)** - Impact de la présence de la rainette faux-grillon de l'Ouest sur l'aménagement de leur territoire.
- Création d'un **comité tripartite (MELCC, MFFP et ECCC)** - Élaborer des procédures à suivre pour éviter les situations pouvant exiger la prise des différents décrets prévus par la *Loi sur les espèces en péril* et élaborer des recommandations.
- Juillet 2016** **Adoption d'un décret d'urgence visant la protection de la rainette faux-grillon de l'Ouest** dans le bois de la Commune, à La Prairie.
- Novembre 2017** ECCC propose de former un **comité (ECCC, MELCC, MFFP et CMM)** pour collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de conservation de la CMM, qui inclut une grande portion d'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest.

HISTORIQUE (suite)

Décembre 2017

À la suite de la proposition d'ECCE (novembre 2017), mise en place d'une équipe de planification et de suivi afin de produire un *Plan d'action intégré pour les habitats essentiels des espèces en péril présentes sur le territoire de la CMM* selon la démarche de gestion adaptative des Normes ouvertes pour la pratique de la conservation.

Les objectifs du plan sont :

- Évaluer la situation actuelle des habitats essentiels des espèces en péril sur le territoire de la CMM;
- Déterminer les contraintes existantes qui agissent sur les habitats essentiels des espèces en péril sur le territoire de la CMM;
- Déterminer les actions de conservation les plus pertinentes en fonction des contraintes existantes afin de maintenir l'intégrité des habitats essentiels;
- Proposer des mécanismes de mise en œuvre des actions de conservation proposées.

HISTORIQUE (suite)

Décembre 2017
à avril 2019

Élaboration du plan d'action intégré pour les habitats essentiels des espèces en péril présentes sur le territoire de la CMM

Équipe de travail

- Benoît Jobin, ECCC
- Louise Gratton, Consultante en écologie et conservation
- Lyne Bouthillier, MFFP
- Christine Boyer, CMM
- Benoît Tremblay, MELCC

Six rencontres de travail pour identifier et valider :

- **Cibles de conservation**, soit l'habitat essentiel de huit espèces terrestres en péril;
- **État actuel et futur recherché** des cibles de conservation;
- Évaluation des **menaces**, de leur importance et des facteurs contribuant aux menaces;
- **Stratégie de conservation** et plan opérationnel.

HISTORIQUE (suite)

- Octobre 2018** **Atelier participatif** - Développer des stratégies de conservation pour réduire l'impact des menaces pouvant affecter significativement les habitats essentiels (32 participants, 21 organismes - organismes de conservation, ECCC, MFFP, MELCC et CMM)
- Octobre 2018 à
Février 2019** Rédaction du *Plan d'action intégré pour les habitats essentiels des espèces en péril présentes sur le territoire de la CMM* (Consultante et ECCC)
- Février 2019** **Présentation** de ECCC aux urbanistes et aménagistes des **municipalité et MRC : Les lois fédérales et le monde municipal**
- Prochaine étape** Rencontre entre ECCC, MFFP, MELCC et CMM concernant la mise en œuvre du *Plan d'action intégré pour les habitats essentiels des espèces en péril présentes sur le territoire de la CMM.*



Communauté métropolitaine
de Montréal